

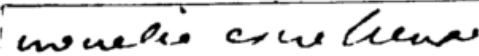
ben antreffen -]⁵. Avec une lettre seule, ie satisfais a ces Messieurs. Je n'ai pas eu le temps d'ecrire a m le Colonel Puntener, comme i'aurais voulu, mais il luy suffira, que ie m'acquitte de cette maniere.

L'incendie a Uundervald [konkret den Dorfbrand von Stans vom 17. März 1713 gemeint] m'afflige extremem.^t. Bon dieu quelles disgraces. J'l fau[d]ra songer a les soulager en quelque maniere, car la charité, et meme l'interest Commun le requiert. ...

les lettres Circulaires pour [Guidobaldo G i u l i a n i] l'Agent de Rome [gemeint beim Hl. Stuhl - Guidobaldi sollte jedoch erst 1715 offiziell von den kath. Orten mit diesem Amte betraut werden -] sont faites icy [- vermutlich durch Schultheiss und Rat von Luzern, den Vorort der besagten kath. Orte -]."

1) vgl. AH 73/105 Anm. 6

2) s. Repertorium I 154

3) 

4) s. ebenda 226

5) s. EA VII 1, 23 (Nr. 17)

Original - AH 76, 229-232

1702 Oktober 16., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE] PUYSEUX, AN [ALT] LANDVOGT [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"Les Copies des lettres que Je vous envoie vous serviront de detail de l'action qui vient de se passer a Huningue.¹ vous y verrez que les ennemis [die Oesterreicher gemeint] ont été battus et chassés de leurs postes, et que l'armée du Roy [L u d w i g XIV.] ont été victorieuse. Je ne say par quelle raison M.^{rs} [Bürgermeister und Rat] de Basle ont ecrit dans les LL. Cantons pour leur donner avis que M. [Claude-Louis-Hector] le Marquis de V i l l a r s avoit violé leur Territoire, en passant le Rhyn pour aller aux Ennemis, mais personne n'en parle; toutes les lettres des particuliers même n'en disent aucune chose, et Je serois bien etonné si M. ... de Villars avoit fait une pareille faute contre les ordres du Roy. J'apprens cependant que cela a mis l'allarme dans le Pais, et que les milices [von Basel gemeint] ont été commandées. Je ne voy point bien clair dans la conduite de M.^{rs} de Basle a cet egard, car s'jl y avoit eu de la verité a ce qui peut leur en avoir été rapporté, Jls auroient envoyé exprés sur esprés a Soleurre [gemeint an ihn, der er in Solothurn residierte, sowie an Schultheiss und Rat ebendasselbst], ce que

Je ne doute pas qu'ils n'eussent fait dans les autres LL. Cantons pour Informer de la situation des choses, mais comme cela n'a pas eu de suites, Je dois conjecturer que quelques faux avis pris au pied de la lettre, sans reflexions, leur ont fait faire un pas dont Ils se seroient bien passés pour éviter l'inquietude, que Je suis persuadé qu'ils auront donnée aux LL. Cantons. J'attens des eclaircissemens sur cela, qui me mettront en etat d'en demesler la verité, mais Je suis toujours tres persuadé par avance que ... Villars ne sauroit Avoir fait une pareille demarche, parcequ'elle est tres contraire aux Intentions du Roy, et que ce seroit peu s'il en etoit quitte pour son Indignation: C'est dequoy J'ay été bien aise de vous avertir, afin que sur les Inductions que vous tirerez de ce detail, vous puissiez avec les bons amis dissiper les premieres Impressions qu'un pareil bruit peut faire, et suspendre au moins les sentimens Jusqu'a ce que l'on soit certain d'une chose qui est assez de consequence pour ne pas decider sans reflexion."

1) s. EA VI 2, 1035 a

Original - AH 76, 233-236 - Seite 236 leer

69

1705 Juli 20., Baden

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. SECRETAIRE D'AMBASSADE, JEAN ROUSSEAU, SIEUR DE] SAINTE-COLOMBE, AN [DEN ZUGER TAGSATZUNGSGESANDTEN AUF DER JAHRRECHNUNG ZU BADEN¹, BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait L'honneur de m'Ecrire ce Matin, J'Espere que dans peu vous pourrez disposer de L'Employ que [O r e l l i] le fils de M [Hans Rudolf] O r e l l [i] a dans votre Compagnie [im Regiment Pfyffer] puisque M [Oberst Giovanni Antonio] Lumague [=L u m a g a²] Luy destine une Lieutenance Dans le Regiment [allemand] de M.^r [Oberst Johann Franz] R e d i n g, Je ne puis vous mander qu'apres mon retour a Soleurre Ce que l'on peut faire a L'Egard de L'Augmentation des sels pour vôtre L. Canton [- bekanntlich war Zurlauben einer der Salzpächter von Stadt und Amt Zug -].

Je vous prie de trouver Moyen de convenir Avec M L'Avoyer [Johann Rudolf] D u r l e r [damals Tagsatzungsgesandter Luzerns auf obgenannter Jahrrechnung], de cequ'il y a a faire pour la Conclusion de la proposition de [Schult-